

est vrai également que ce même gouvernement a prolongé les prestations saisonnières, ce dont nous lui sommes également reconnaissants. Toutefois, à propos de prestations saisonnières, il y a également lieu de signaler qu'elles se rattachent toujours aux cotisations. Même s'il est possible de les prolonger autant qu'on veut à l'un et à l'autre bout, la période de cotisation se limite, en tout cas, à une certaine période. Par conséquent, cette prolongation peut signifier la possibilité de toucher les prestations plus tôt, mais pas nécessairement d'en recevoir davantage, à moins que les prestations régulières aient disparu à un moment donné au cours de la période des prestations saisonnières.

Il est également vrai que d'autres personnes ont été admises, lors de la dernière modification de la loi sur l'assurance-chômage. Mais il s'agissait de catégories d'employés fortement rétribués. Il s'agit de personnes appartenant aux paliers de salaires plus élevés. Il ne s'agit pas de ceux qui arrivent sur le marché du travail à l'heure actuelle, ni ceux qui rentrent dans la catégorie du travail intermittent, et qu'atteint de façon immédiate le chômage saisonnier. Il s'agit plutôt d'une catégorie de gens qui chôment rarement, s'ils chôment jamais. Et s'ils sont sans travail, leurs aptitudes leur permettront de trouver de l'emploi dans des domaines autres que celui dans lequel ils sont hautement spécialisés. Pourvu qu'il y ait du travail quelque part, ils ont toujours un avantage considérable lorsqu'il s'agit de trouver des emplois. Ces gens ont donc versé des contributions et n'avaient pas droit à des prestations supplémentaires.

Nous prétendons que l'amendement devrait être modifié par l'adjonction de ce qui suit:

«et le fait que le gouvernement n'a pas étudié le remboursement, sur le Trésor public, des déboursés excessifs qu'a provoqués, pour la caisse, le chômage récent et exceptionnellement répandu.»

A cause des conditions de l'emploi saisonnier, nous sommes d'avis qu'il faut s'attendre, au Canada, à une proportion de 1 à 3 p. 100 de chômage. Ce n'est certes pas une chose dont nous nous réjouissons ou que nous voulons, mais nous prévoyons qu'il y aura occasionnellement environ 1 à 3 p. 100 de chômeurs, en raison de la saison. Au-delà de ces chiffres, tout chômage sera causé, du moins vraisemblablement, par d'autres raisons qui sont étrangères aux conditions qu'on avait en vue en établissant la caisse.

Nous avons demandé que le gouvernement fédéral dédommage la caisse pour tout ce qui dépasse ce chiffre, car le gouvernement fédéral est responsable du chômage. Je n'ai pas entendu le ministre dire qu'il n'est pas responsable du chômage. Nous estimons que,

dans les domaines où le chômage dépasse la proportion minimum, le gouvernement fédéral doit verser des contributions pour maintenir la caisse d'assurance-chômage.

A l'heure actuelle, il ne le fait pas. Si la situation se prolonge encore d'une saison, ou bien il faudra trouver de nouveaux moyens de renflouer la caisse par des contributions, ou bien la caisse sera à sec.

Hier, le député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) a prononcé un assez long discours. Je vois qu'aujourd'hui, il est assis à un endroit qui semble indiquer qu'il est peut-être l'adjoint de l'adjoint du ministre du Travail (M. Starr). S'il en est ainsi, je me demande si ses propos constituent une critique à l'adresse de l'attitude du gouvernement actuel.

Le député a déclaré dans son discours:

Monsieur l'Orateur, les paroles des deux derniers opinants, qui parlaient au nom de leurs partis, démontrent une fois de plus la parfaite inconséquence de l'opposition... et sa totale incapacité—je dirais même sa volonté bien arrêtée—de ne rien faire pour aider à résoudre les problèmes qui se posent au pays.

En proposant de puiser dans le Trésor public une somme représentant l'excédent de chômage sur la proportion prévue à l'origine, et de verser cet argent dans la caisse, nous faisons certainement quelque chose, à mon sens, pour résoudre le problème.

Le député a ajouté:

Il y a eu tout un barrage de griefs au sujet de l'épuisement de la Caisse d'assurance-chômage. A mon avis, c'est un problème fort grave que doivent envisager le pays et le gouvernement. Le gouvernement l'a d'ailleurs reconnu en annonçant qu'il allait présenter, au cours de cette session, des modifications à la loi sur l'assurance-chômage.

Ici, le député ne nie pas le fait. Il dit que le gouvernement entend s'en occuper. Puis, il s'en prend à l'opposition en ces termes:

Elle n'a formulé aucune proposition, sauf celle que ses membres formulent chaque fois qu'un problème se pose pour le Canada, soit de faire imprimer plus d'argent et de prélever ces montants sur le Trésor fédéral.

Je n'ai pas entendu parler de cette idée depuis que le parti créditiste a quitté la Chambre. Il est vrai que l'honorable député a pu entendre certaines de ces propositions de la bouche d'honorables députés conservateurs d'arrière-ban qui représentent l'Alberta, mais, à ma connaissance, on ne les a pas présentées comme solutions au problème du regarnissement de la Caisse d'assurance-chômage qui est épuisée.

L'honorable député ajoute:

Peut-être que si nous avions quelques presses de plus pour imprimer plus d'argent, nous pourrions régler tous les problèmes de la façon qu'ils veulent les régler.

Je ne sais trop de qui il parle ici, car je n'ai pas entendu de telles suggestions. Cependant, il a dû les entendre de certains